

ABONNEMENT.
Sommaire :
 Un an 30 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne 30 c.
 Réclames, 30
 Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans justification dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
 15 Septembre 1876.

Chronique générale.

Les discours de Besançon n'ont pas autant de signification que ceux de Lyon. Le maire de cette ville, M. Oudet, sénateur, a bien protesté de son dévouement à la République, mais sur un ton tellement timide qu'il avait l'air de s'acquiescer d'une corvée. Nous n'hésitons pas néanmoins à déclarer qu'il a eu tort d'exprimer son opinion dans cette circonstance. S'il est vrai, comme on l'a prétendu, que M. le maréchal de MacMahon fasse un voyage exclusivement militaire, il n'est pas très-convenable de lui rappeler à toute occasion son rôle constitutionnel et à lui répéter, sans motifs plausibles, qu'il est le Président d'un gouvernement qui n'a pas les sympathies de tous.

On lit dans le Moniteur :

« Si rien n'est encore définitivement libellé au sujet des changements qui auront lieu parmi les généraux commandant les corps d'armée, nous croyons savoir que le maréchal est fixé dès aujourd'hui sur ces changements et les nouveaux choix qui seront soumis au conseil des ministres, et que ce dernier sera invité par le Président de la République à lui proposer un décret spécial pour le maintien dans leurs commandements de certains chefs de corps d'armée actuellement en fonctions. »

Dimanche dernier, à Saintes, a eu lieu, au milieu d'une énorme affluence, la distribution des récompenses aux lauréats du concours agricole ; la cérémonie était présidée par M. Dufaure, garde des sceaux, qui

a pris la parole et, après avoir félicité les exposants et fait l'éloge de la mesure qui appelle chaque année les réservistes sous les drapeaux, a terminé ainsi :

« C'est là, sachez-le bien encore, messieurs ; une mesure qui n'est ni dangereuse ni inutile. Nous ne voulons provoquer personne, la France ne rêve pas de conquête, mais elle entend défendre ses droits ; et quand l'on saura qu'au lieu de quatre cent mille hommes elle compte un million d'hommes armés, qui donc ne réfléchirait avant de songer encore à envahir son territoire ? Du reste, c'est un sacrifice qu'il faut savoir nous imposer. Quand au milieu de la vie se rencontrent les amertumes, les humiliations, les charges.... c'est avec une patriotique abnégation qu'il faut les supporter, et ce n'est qu'à cette condition, sachez-le, mes amis, qu'on est un homme et un citoyen. »

La *Défense* assure que le préfet de Lyon a demandé au maréchal son changement de poste. M. Welche, mal secondé, tombe à chaque pas dans les pièges que lui tendent les comités radicaux ; il se reconnaît impuissant à maintenir à Lyon l'autorité gouvernementale.

Le bataillon des élèves sous-officiers du camp d'Avor a manœuvré avec une précision merveilleuse. On peut dire qu'au point de vue de l'instruction sur le terrain, l'institution des écoles de sous-officiers a fait ses preuves.

C'est aux généraux Ducrot et Gallifet qu'en revient tout l'honneur. Parions que les journaux radicaux ne souffleront pas mot de ce fait.

L'*Événement* annonce qu'un certain nombre de députés républicains se proposent d'interpeller à la rentrée le ministre des cultes au sujet de l'allocation que M. Lévéque de Nevers a adressée aux troupes à

la messe du général Ducrot. On se rappelle qu'en félicitant M. Ducrot de sa bravoure contre l'ennemi du dehors, il a ajouté que ce chef « ne craint pas de marcher contre l'ennemi du dedans. » Les députés de la gauche ont pensé que ces paroles constituaient une véritable excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres.

D'après la *République française*, ceux qui ont crié à Lyon sur le passage du maréchal : vive l'amnistie, ceux qui ont hurlé sous ses fenêtres la *Marseillaise* et le *Ça ira*, étaient des agents bonapartistes. — Quelle manière commode d'écrire l'histoire ! Une sottise se commet-elle en pays républicain ? Ce sont les cléricaux qui ont semé la discorde, dit le *Siècle* ; ce sont les bonapartistes, s'écrie la *République* ; quant aux républicains, gens polis et bien élevés, ils sont innocents de tout mal. La réception du maréchal à Lyon, écrit le journal de Gambetta, « a été digne du peuple lyonnais, calme, sérieuse, sympathique, sans aucune servilité officielle ou publique. Lyon a montré dans cette circonstance autant de calme que de dignité, il mérite les remerciements fraternels de Paris et de la France. »

Le calme des Lyonnais a été si grand que la police a été impuissante à empêcher les citoyens de faire retentir sous les fenêtres du maréchal les chants les plus révolutionnaires ; il a fallu opérer une quarantaine d'arrestations et la cavalerie a dû manœuvrer pour débarrasser la place.

« Les lieutenants lyonnais de M. Gambetta, dit la *Décentralisation*, de Lyon, étaient dans les salons de l'hôtel-de-Ville, à la table présidentielle, en tenue correcte, et leur langage ne différait pas sensiblement de celui même des généraux et des fonctionnaires. Mais les intransigeants étaient ou se sont mis dehors, et, comme l'on dit vulgairement, ils ont cassé les vitres. Espérons que c'est la République qui les paiera, car le maréchal, en partant, ne paraissait pas d'humour à en supporter les frais. »

M. Laisant, député de la Loire-Inférieure, suivant en cela l'exemple des coryphées du parti, réunissait dernièrement ses électeurs à Nantes pour leur exposer la manière dont il avait rempli son mandat à la Chambre. La réunion comprenait de huit à neuf cents assistants.

Les explications de M. Laisant ont porté principalement sur l'amnistie et la vérification des pouvoirs.

Le député de Nantes a voté l'amnistie entière « en vertu du principe bien connu qu'il vaut mieux gracier cent coupables que de condamner un seul innocent ; » mais il s'est bien gardé de prouver qu'il y ait eu un seul innocent condamné par la justice militaire.

La vérification des pouvoirs, telle que l'a pratiquée la Chambre, a obtenu toute l'approbation de M. Laisant. Sur ce point, nous ne saurions mieux faire que d'avoir recours au *Phare de la Loire* pour laisser à cette partie du plaidoyer justificatif toute sa naïveté et tout son charme :

« Il importait, dit-il, de rompre avec les traditions corruptrices du passé impérial, de prouver ce que valait l'ordre moral. *Lois de se montrer trop sévère*, la Chambre a plutôt fait preuve de TROP d'indulgence. Les invalidations qu'elle a prononcées et les enquêtes qu'elle a ordonnées ont porté leurs fruits : les réélections ont souvent donné des résultats diamétralement opposés à la première élection ; quant aux enquêtes, on a pu voir par celle du Morbihan de quelle utilité elles pouvaient être, puisqu'elles ont amené une première invalidation qui sera PROBABLEMENT suivie d'une seconde. »

Voilà un aveu sans fard dont M. Gambetta, l'opportuniste par excellence, ne sera pas satisfait. Rien n'obligeait M. Laisant à dévoiler, et d'une façon aussi maladroite, un plan qui aurait dû rester le secret des dieux. Quelle autorité voulez-vous qu'aient désormais, même auprès des gens les plus faciles à tromper, les arrêts de la Chambre

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

QUELQUES RAYONS DE SOLEIL.

(Suite.)

A ce moment, quelqu'un entra. C'était Denis, le vieux Denis, ancien employé de la maison Desvernaux et Co., et resté depuis l'ami, le conseiller, l'homme d'affaires, presque l'ange gardien de Philippe Desvernaux, le fils de son ancien patron, et avec lequel il avait travaillé autrefois dans l'ancienne maison.

C'était une nature d'élite pleine d'abnégation, de délicatesse et de loyauté, et d'autant plus admirable qu'elle s'ignorait elle-même dans sa candide humilité.

Denis eût été très-étonné si on lui eût parlé de son mérite, lui qui ne s'en prétendait aucun ; mais on ne lui en parlait jamais, on n'y songeait même pas.

Ceux qui l'entouraient trouvaient tout naturel qu'il se dévouât, qu'il fût toujours serein et bienveillant, qu'il n'occupât jamais de lui.

Ainsi trop souvent va le monde ; on prend les gens pour ce qu'ils se donnent, et non pour ce qu'ils sont réellement.

— Eh bien, monsieur Desvernaux, comment allez-vous ce matin ? demanda-t-il en entrant.

— Mal, répondit Philippe sans se retourner. Je ne dors plus, c'est mauvais signe. Je m'en vais tout doucement, Denis.

— Allons donc, allons donc, monsieur ! N'avez pas de ces idées-là !

— Je sais ce que je dis, interrompit le malade en s'agitant dans son fauteuil ; je suis blessé à l'aile, je te dis. Oh ! après tout, continua-t-il d'un air sombre, que m'importe ! autant vaut en finir maintenant que plus tard. Je suis las de vivre ; tout m'ennuie, tout m'est à charge ; personne ne me regrettera, d'ailleurs...

Le bon Denis, debout et immobile, regardait d'un air tout triste son vieux maître et ami, qui lui paraissait, en effet, plus souffrant que la veille, et... qui sait ? peut-être bien sur la pente fatale.

Il se sentit mordre le cœur par une vive inquiétude, et demeura quelques instants sans parler.

Son front était chauve aussi ; sur son visage, comme sur celui de Desvernaux, des rides précoces s'étaient depuis longtemps creusés de profonds sillons ; mais derrière ces ruines rayonnait la vie ; l'espérance n'avait point déserté ce regard loyal et bon ; l'âme immortelle lançait de toutes parts, à

travers ce corps flétri, ses feux divins, toujours jeunes, plus vivifiants et encore plus désirables que ceux qui, à cette même heure, éclataient dans le beau ciel d'avril.

Enfin, d'une voix mal assurée, il dit :

— Si vous essayiez de sortir, monsieur Desvernaux ? Il fait très-doux aujourd'hui.

— Deux ? Vous trouvez qu'il fait doux aujourd'hui ? Mais vous êtes fou ! Je gèle, moi, je gèle. Ayez la bonté de sonner, qu'on apporte du bois.

Quand on eut ranimé et attisé le feu, Denis reprit, avec un air plus joyeux qu'il essaya de communiquer :

— A propos, monsieur Desvernaux, je vous félicite ; votre spéculation est magnifique. Trente mille francs net ! c'est superbe ! Ah ! je vous assure que j'en suis bien content.

— Hum !... trente mille francs, soit ; mais qu'est-ce que je vais en faire à présent ? Où voulez-vous que je les mette ? Où les cacher, dans ces temps d'inquiétude où tout parle de révolution et de bouleversement ?

— Oh ! qu'à cela ne tienne ; soyez tranquille, nous trouverons bien. C'est égal, monsieur Desvernaux, avec votre fortune, c'est bien dommage que vous ne soyez pas marié. Vous auriez une gentille famille autour de vous ; vous seriez peut-être déjà grand-père, monsieur, qui sait ? Dieu ! que je serais content d'entendre des petites voix,

dans la maison, qui diraient : Grand-papa Desvernaux !

— Et moi, je n'en serais pas aise du tout, répliqua Desvernaux ; toutes ces petites voix que vous regrettez, et leur père et leur mère, seraient tout autant de soucis pour moi, de ruines et de chagrins. J'ai toujours évité les malheurs volontaires. Peuh ! je ne m'en trouve pas mieux pour cela. Si je ne suis pas rongé par les soucis, je suis rongé par l'ennui. Mais vous, vieux Denis, vous qui prêchez si bien, pourquoi ne vous êtes-vous pas marié non plus dans votre temps ?

— Oh ! moi, reprit le pauvre commis en souriant, c'était bien différent. Mes appointements étaient mon seul avoir, et j'avais mon père et ma mère à soutenir ; ne le devais-je pas ? Si j'avais pris femme, il me serait venu de la famille, un ménage, des dépenses de toutes natures ; il m'aurait fallu rogner, par ci par là, ce que je donnais à mes vieux parents ; mon pauvre père se serait peut-être refusé son vieux beaujolais, qui lui convenait mieux que le vin du cru ; son abonnement au journal auquel il tenait tant, son jardin et ses collections de tulipes ; ma mère se serait privée de la petite bonne qui la secondait et la soulageait dans les soins de la maison ; elle n'aurait plus voulu, pensant à nos privations, boire au lit, le matin, dans sa chambre chauffée, sa tasse de café à la crème, qui la consolait si souvent de ses mau-

actuelle en matière de vérifications de pouvoirs? La majorité républicaine — et M. Laisant en est un des membres les plus ardents — n'invalidé que pour avoir des réélections qui lui soient favorables; elle n'ordonne des enquêtes que pour se procurer l'occasion d'invalidé de nouveau. Telle est sa jurisprudence; car de justice, en pareil cas, il ne faut parler.

La justice a d'autres procédés: elle ferme les yeux pour ne voir dans celui qui comparait devant elle ni un ennemi, ni un ami, et ne peut ainsi montrer ni trop d'indulgence pour l'un, ni trop de sévérité pour l'autre; elle rend ses arrêts sans songer au bénéfice qu'elle en pourrait tirer.

C'est ce qu'il fallait au moins laisser croire au public, au lieu de l'initier, comme l'a fait M. Laisant, aux pratiques moins pures que les radicaux ont su faire prévaloir à la Chambre.

Pour compléter son exposé, le député de Nantes a promis à ses électeurs que, de six mois en six mois régulièrement jusqu'en 1880, il renouvellerait sa proposition, repoussée une fois déjà, de réduire le service militaire à trois ans et de supprimer le volontariat. Belle perspective pour la patience de nos législateurs!

La Gazette nationale de Berlin, parlant de l'Exposition universelle de 1878, s'exprime de la manière suivante:

« La situation économique de l'Allemagne ne sera pas favorable à ce pays pour l'Exposition de 1878, mais il est évident que l'absence des Allemands à l'Exposition de Paris nuirait grandement à notre prestige industriel et à notre situation vis-à-vis des autres nations. Nous sommes donc en présence de deux éventualités qui ne sont ni l'une ni l'autre attrayantes. Mais ce qui pourrait nous arriver de pire, ce serait d'adopter une demi-mesure et de prendre une part incomplète et tiède à l'Exposition. L'Allemagne serait satisfaite si ses industriels étaient en état de soutenir avec force et énergie la lutte qui va être engagée à Paris: mais l'opinion publique du pays préférerait certainement une entière abstention à une participation incomplète et indécente. »

Etranger.

ORIENT.

Le nouveau sultan fait tous ses efforts pour inspirer confiance à tous ses sujets et aux gouvernements européens.

Il vient de le prouver par les réformes économiques qu'il a introduites dans sa maison, et qu'il représente comme le programme véritable de son gouvernement; il l'a prouvé aussi par son hatt.

Les musulmans de Constantinople et les gens de Bourse sont tout joyeux de ces promesses de bienvenue, et il s'est manifesté, après la lecture du hatt, une tendance à la hausse.

On annonce en outre que le sultan a pu payer les dépenses des deux dernières semaines au moyen d'un emprunt à plusieurs banquiers de Galata. Il a trouvé quelques millions de livres à 44 0/0. C'est pour rien, et la Turquie est sauvée.

On parle même, comme d'un gage de prompt relèvement, de l'ajournement de la dette à trois ans, et de la réduction de l'intérêt qu'elle comporte.

A Belgrade, on vient de célébrer avec enthousiasme la fête de l'empereur de Russie. Toute la ville était pavée de couleurs russes. Au dîner qui a eu lieu le soir, le prince Milan a prononcé une allocution dans laquelle il a manifesté sa profonde sympathie pour le tsar.

On reproduit avec persistance le bruit que la France et l'Autriche auraient repoussé le projet d'un congrès européen proposé par le prince Gortchakoff.

Nous n'avons pas de nouvelles du théâtre de la guerre. Une dépêche annonce bien qu'on se bat à Bobovitch, entre Alexinaiz et Deligrad; mais cette nouvelle n'est pas encore confirmée.

Elle n'a rien d'in vraisemblable, car les deux armées ont leurs avant-postes très-près les uns des autres, et l'on se fusille chaque jour. Mais si une bataille est engagée, c'est que les Serbes ont repris l'offensive. Le Journal des Débats a publié une dépêche de son correspondant particulier, portant que l'armée ottomane est immobilisée par suite du manque de vivres. Il faut donc supposer, si les hostilités ont repris, que les Serbes ont attaqué les positions turques.

Nous avons publié les conditions de paix formulées par la Porte: elles sont telles qu'il est difficile d'espérer une paix prochaine en face de pareilles exigences. L'article 3 porte que tous ceux qui ont pris part à l'insurrection seront mis en jugement et punis. Cette disposition insensée entraînerait ce que l'on veut éviter, des représailles atroces, de nouveaux massacres qui deviendraient plus odieux parce qu'ils seraient juridiques. La peine en Turquie est la mort; il faudrait donc décimer toutes les provinces chrétiennes, et commencer par les Russes et Tchernaïeff qui servent comme volontaires dans l'armée serbe.

Il est impossible qu'une exigence de cette nature ne soulève pas l'opinion en Russie, et ne soit pas repoussée par les cabinets européens dans leur médiation.

De plus, il paraît qu'en Serbie, à la suite des manifestations faites pour la Saint-Alexandre, devant le consulat de Russie, le sentiment public est violemment surexcité et demande la continuation de la guerre.

On espère toujours à Belgrade des secours de la part des Russes, c'est-à-dire du parti moscovite qui, séparé du parti de la cour, désire la guerre contre la Turquie. Les hommes et l'argent qui sont envoyés à Belgrade viennent des comités organisés par ce parti. Les officiers qui donnent leur démission pour mettre leurs épées au service du prince Milan appartiennent à ce parti de la vieille Russie.

Leur nombre est déjà assez considérable

pour fournir à Tchernaïeff d'excellents cadres qui remplacent les officiers des milices serbes trop inexpérimentés.

Le nombre des simples soldats russes et roumains enrôlés à Belgrade est en proportion moins grande; mais il suffit déjà à l'organisation d'une légion spéciale qui se forme rapidement et qui bientôt pourra entrer en ligne.

La Turquie, de son côté, fait venir les contingents asiatiques, composés de véritables barbares, comme les bachi-bozouks, pour renforcer son armée européenne.

Si les puissances ne se hâtent pas dans leurs négociations et dans leurs remontrances sévères à Constantinople, il faut donc s'attendre à voir la lutte recommencer bientôt avec un caractère de sauvagerie révoltant et toutes les horreurs du fanatisme oriental.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous trouvons dans l'Annuaire de l'armée française pour 1876 la composition des cadres des deux régiments de l'armée territoriale de Maine-et-Loire, le 71^e à Angers, le 72^e à Cholet. Ces cadres sont encore incomplets.

Il manque au 71^e: deux capitaines adjutants-majors; trois capitaines de compagnie; douze lieutenants, vingt-trois sous-lieutenants et les trois médecins.

Au 72^e: trois capitaines adjutants-majors; cinq capitaines de compagnie, dix lieutenants, vingt sous-lieutenants et aussi les trois médecins.

Voici la composition des cadres de ces régiments tels qu'ils existent actuellement (les chiffres placés à la suite de chaque grade indiquent le nombre d'officiers de ce grade qu'il doit y avoir dans le régiment):

71^e RÉGIMENT DE L'ARMÉE TERRITORIALE.

9^e Région. — A Angers.

Lieutenant-colonel commandant (1): de Paillot. Chefs de bataillon (3): Le Noir de la Cochetière (A.-M.-J.), de Terves, Boreau de Roince.

Capitaines adjutants-majors (3): Le Noir de la Cochetière (H.-E.-M.-J.).

Capitaine-major (1): Raison.

Officier-adjoint au capitaine-major (1): Borel.

Capitaines (13): Boyé, Pocquet de Livonnière, de Richeteau de la Coudre, Chauveau, Joubert-Bonnaire, Le More, Lefevre, de Dampierre, de Montesquiou-Fezenzac, Chartier.

Lieutenants (13): Hedelin.

Sous-lieutenants (26): Granger, Rohard, Auriou.

72^e RÉGIMENT DE L'ARMÉE TERRITORIALE.

9^e Région. — A Cholet.

Lieutenant-colonel commandant (1): Bernard de la Fosse.

Chefs de bataillon (3): Sézary, de Cambourge, Bernard de la Frégoillère.

Capitaine-major (1): Alloyé.

Officier-adjoint au capitaine-major (1): Galliot.

Capitaines (15): Chateau, Brécheteau, Retailiau, Chardonneau, François, Jamin, Huault-Dupuis, Lefebvre.

raises nuits. J'ai bien pensé à tout cela, monsieur, allez! Il y eut un moment dans ma vie où j'aurais souhaité bien vivement amener chez nous, comme épouse, une jeune fille que j'aimais; mais... j'ai fait mon calcul, monsieur, un calcul de chiffres, pas autre chose, et j'ai vu qu'il valait mieux que les choses restassent ainsi, et je suis resté garçon. Je ne m'en repens pas; Dieu, dans sa bonté, m'a laissé longtemps mes parents; je crois, j'espère qu'ils n'ont jamais souffert par ma faute; j'ai fait ce que j'ai pu.

Le digne homme pencha vers le feu un visage ému, et se mit à rêver. A quoi?

A cet amour de sa jeunesse sacrifié en silence à un amour plus sacré?

A sa sainte mère, qui l'a béni cent fois du cœur et des lèvres?

A son vieux père, dont la vieillesse, grâce à lui, a été un doux repos après une vie de labeurs?

A cette patrie céleste où tous les amours lui seront rendus?

Qui le sait? qui pourrait dire les pensées, les souvenirs qui évoquaient dans ce moment, sur sa bouche, ce calme et mélancolique sourire?

Desvernaux le contemplant depuis un instant, et, de son côté, rêvait aussi.

— Denis!... dit-il tout à coup.

— Monsieur? répondit celui-ci en relevant aussitôt la tête.

— Denis! continua Philippe avec un accent très-ému, Denis, mon vieux camarade, vous valez mieux que moi.

Comme il achevait, la porte, poussée par une main timide, s'ouvrit doucement, et sur le seuil apparut une petite fille blonde et rose dans sa robe de laine, qui accusait un deuil profond et récent.

— Puis-je entrer, oncle Philippe? demanda-t-elle sans oser avancer.

— Tiens! c'est toi, petite Emilie. Entre vite, et ferme bien la porte, répondit l'oncle, dont le visage s'éclaira soudain d'un sourire.

La petite fille obéit, et s'avança sur la pointe des pieds. Elle mit une de ses mains dans celle que son oncle lui tendait, et garda l'autre cachée derrière son dos.

— Que tiens-tu donc là, Emilie? lui demanda Desvernaux en cherchant à découvrir le petit mystère.

— C'est, dit la petite en montrant une cage d'oiseau et en baissant timidement la tête, pour vous demander de me permettre de poser un moment la cage de mon serin sur votre fenêtre, au soleil. Il fait si beau aujourd'hui, et mon petit oiseau chante si bien au soleil!

Et, levant les yeux, elle vit, non sans chagrin, les fenêtres du grand-oncle si bien closes et si tristement sombres!

— Il n'y a pas de soleil ici, petite; va ailleurs.

— Mais, oncle Philippe, il n'y en a pas encore dans les autres chambres. Oh! laissez-moi pendre ma cage là, derrière les rideaux!

— Derrière les rideaux, soit, si tu peux. Va donc, et dépêche-toi.

Elle se hâta, et, pendant qu'elle disparaissait derrière les rideaux:

— Quoi! c'est votre petite-nièce, monsieur Desvernaux? celle que nous attendions? Enfin elle est donc ici! Et depuis quand? Pourquoi ne me l'avez-vous pas dit tout de suite? demandait à demi-voix et avec vivacité le bon Denis étonné, radieux, émerveillé.

Il avait perdu un instant le souffle à considérer la petite fille.

— N'est-ce pas qu'elle est gentille, la fille de mon pauvre neveu Amédée? répondit M. Desvernaux avec un orgueil attendri. Eh! mon Dieu, oui, j'allais vous en parler quand elle est entrée; elle est ici depuis hier; c'était bien temps, je croyais qu'on ne me l'enverrait plus. C'est un petit embarras, c'est une voix qui m'appellera grand-oncle; vous serez content. Cela va durer quelque temps, pas toujours, car j'en serais vite fatigué; mais vous comprenez, monsieur Denis, que je devais penser à cette enfant; je voulais au moins la connaître, et faire... quelque chose pour elle, s'il le faut; car depuis la mort de son père, elle et sa mère sont... je ne

Lieutenants (13): Marbeillé de la Panne, Rouillard, Couillac.

Sous-lieutenants (26): Coutant, Mercierolle, de Wouilt, Suardéau, Salmon, Brémond.

La 9^e région comprend quatre autres régiments d'infanterie qui sont: le 67^e à Parthenay; le 68^e à Poitiers; le 69^e à Châtelleraud; le 70^e à Tours.

Elle comprend en plus:

Un régiment de cavalerie de l'armée territoriale à Tours; un régiment d'artillerie de l'armée territoriale à Poitiers; un bataillon de génie de l'armée territoriale, et enfin des escadrons territoriaux du train des équipages militaires.

Chenehutte-les-Tuffeaux. — Mardi dernier, un vieillard de 77 ans, le nommé Claude Efray, qui vivait seul au village des Tuffeaux, commune de Chenehutte, a été trouvé, par ses voisins, mort dans son lit.

Ce décès devait remonter à plusieurs jours, car le cadavre était déjà dans un état de putréfaction très-avancé.

Les deux médecins chargés de procéder à l'autopsie ont reconnu que le sieur Efray était mort par suite de la rupture d'un anévrysme.

Lundi soir, la machine du train 34 (ligne de Poitiers à Saumur) a rencontré, sur la voie au passage à niveau établi entre les stations des Trois-Moutiers et de Saint-Léger, une pierre pesant près de quatre kilogrammes que le chasse-pierre a brisée en plusieurs morceaux et qui heureusement n'a pas fait dévier la marche du train.

Le chasse-pierre a été fortement endommagé; le mécanicien et le chauffeur ont éprouvé une violente secousse.

On ne sait s'il y a malveillance ou fait fortuit, la pierre pouvant être tombée d'une charrette chargée de matériaux qui aurait traversé le passage à niveau.

(Courrier de la Vienne.)

Le paiement du 49^e coupon des actions de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans (échéance du 4^e octobre prochain), tous frais déduits, sera fait à raison de:

49 fr. 40 c. pour les actions entières nominatives;

48 fr. 44 c. pour les actions entières au porteur;

4 fr. 85 c. pour les actions de dividende nominatives;

4 fr. 55 c. pour les actions de dividende au porteur.

Fontevrault. — Le pèlerinage annuel de Notre-Dame-de-Pitié aura lieu dimanche prochain 17 septembre.

A 10 heures, bénédiction de la chapelle et de la statue du Sacré-Cœur. Sermon par M. l'abbé Christaud, curé de Sainte-Madeleine-du-Sacré-Cœur d'Angers.

A 2 heures 1/2, les vêpres, la procession, le sermon suivi d'un salut solennel à Notre-Dame-de-Pitié. Le sermon sera donné par M. l'abbé Corneau, curé du Puy-Notre-Dame.

puis pourtant pas l'affirmer, mais je crois qu'elle sont... dans une position assez triste. Je vous l'ai dit, c'est un embarras; mais que voulez-vous? c'est la fille d'Amédée! Pauvre jeune homme! la fleur de l'âge! Ah! il ne me manquait plus que cela, Denis!

Desvernaux passa la main sur ses yeux; son front s'était couvert d'un nuage de profonde tristesse.

Après un court instant de silence:

— Et sa femme? hasarda Denis, elle doit être bien malheureuse!

— Sa femme? Que m'importe! je ne la connais pas; Amédée s'était marié comme un fou, contre mon gré, avec une jeune fille pauvre. Il disait qu'il l'aimait, qu'elle en était digne, qu'elle valait tout au monde, que sais-je, moi? Je prétends que mon neveu aurait beaucoup mieux fait d'épouser une héritière; les choses en iraient mieux à présent.

(La suite au prochain numéro.)

A la chute du jour, illumination en l'honneur de la sainte Vierge et retraite aux flambeaux.

Un déplorable accident est arrivé dimanche dernier à Ernée, au moment où se tirait le feu d'artifice qui terminait la fête du Comité agricole de cette ville.

La baguette d'une fusée mal dirigée est entrée par la croisée d'un premier étage de la maison des époux Morin, débitants, et a atteint l'œil droit du nommé Rivière, Louis, cultivateur à Monténay. La blessure parut tellement grave qu'on s'empressa d'appeler un médecin, M. le docteur Lamchebert, qui reconnut que l'état du blessé était très-inquiétant. (Indépendant de l'Ouest.)

Nantes. — M. Olivier Merson vient d'être délégué par M. de Chenevères, directeur des Beaux-Arts, à l'effet de dresser l'inventaire du Musée de Nantes.

Ce travail doit faire partie de l'inventaire général des richesses artistiques de la France.

Le directeur des Beaux-Arts a également donné mission à M. Marionneau de dresser l'inventaire des œuvres d'art que renferment les églises de Nantes. (Union bretonne.)

Saint-Nazaire. — Dans la nuit du 4 au 5 courant, dit le *Courrier de Saint-Nazaire*, notre ville a été terrifiée par un éclat de tonnerre comme on n'en a pas entendu de mémoire d'homme. On eût dit une décharge formidable de nombreuses pièces d'artillerie, après laquelle on aurait pu voir, pendant plusieurs minutes, l'atmosphère ayant l'apparence d'un immense incendie se répandant à perte de vue.

Heureusement, aucun accident n'a été à déplorer, si ce n'est quelques dégâts de cheminée dans une maison de la rue de Nantes, où deux jeunes mariés ont failli être asphyxiés par l'intensité de l'odeur de soufre que le fluide avait laissé dans leur chambre à coucher; et des détériorations de plafonds au 4^e et au 5^e de la maison qui fait l'angle des rues de Nantes et de la Paix, en face de l'hôtel de la Marine.

Poitiers. — Le *Journal de la Vienne* raconte en ces termes un empoisonnement causé par les champignons :

« Nous avons à signaler aujourd'hui des symptômes d'empoisonnement causés par des champignons, mais qui fort heureusement n'ont pas eu jusqu'ici de suites funestes. »

« Ainsi, hier, huit personnes chez M. Balavoine, rue du Marché, ont été gravement indisposées, et les mêmes symptômes se sont produits chez M. Moreau, employé au chemin de fer, demeurant rue de la Latte. »

Grâce aux prompts secours apportés par M. M. les docteurs Aucher et Poisson, tout le monde est aujourd'hui hors de danger, mais on n'en est pas moins fondé à se demander ce que font les employés chargés de vérifier les champignons qui sont apportés à Poitiers. »

UN MARI ASSASSINÉ PAR SA FEMME.

On lit dans l'*Indépendance bretonne*, de Saint-Brieuc :

Depuis le 21 août, le sieur Henri Le Tiec, âgé de 57 ans, charpentier, demeurant au village de Kerprigent, en Pederne, avait disparu de son domicile sans que personne sût où il avait passé, ce qu'il était devenu.

Mais voilà que, le 1^{er} septembre, le fils Le Tiec, enfant de 13 ans, va trouver le sieur Boucté, adjoint, et lui déclare, sans préambule, que son père, Henri Le Tiec, avait été tué par sa femme (la mère de l'enfant), Charlotte Le Touzé, âgée de 50 ans, ménagère, et que le corps avait été enfoui dans un champ, près du domicile des époux.

L'adjoint se transporta aussitôt au champ indiqué et, avec une pioche, fouilla la terre en divers endroits. Tout-à-coup il recule épouvanté : il venait de découvrir la tête du cadavre.

Il fait immédiatement prévenir la justice, qui se rend sur les lieux du crime. On retire le cadavre de la fosse, profonde de 10 à 12 centimètres.

On procéda ensuite à l'interrogatoire des enfants de la victime, Jacques, âgé de 13 ans, et Anne, âgée de 10 ans, demeurant tous deux avec leurs parents. Il résulte de

leurs déclarations que le 20 août, dans l'après-midi, leur mère, femme Le Tiec, était prise de boisson.

Leur père était au bourg. Il rentra assez tard le soir, en état d'ivresse. Sa fille Anne l'attendait à la maison, son fils était couché. Quant à sa femme, elle avait établi dans la grange, depuis le vendredi 18 août, un lit où elle couchait avec sa fille. Anne Le Tiec, après avoir servi le souper à son père, rejoignit sa mère dans la grange voisine et se coucha.

C'est ici que commence le drame sanglant. La femme Le Tiec quittait alors sa fille pour entrer dans la maison. La petite fille entendit bientôt du bruit et la voix de son père qui disait : « Ce n'est pas ainsi qu'on arrange le monde. »

Un instant après, sa mère rentrait de nouveau dans la grange, et à sa fille qui lui disait : « Vous avez tué mon père ? » elle répondit : « Non, je lui ai donné quelques coups de bâton sur les jambes. »

Quelques moments après, la femme Le Tiec regagnait la maison une seconde fois, fermait la porte au verrou et plaçait divers objets devant la fenêtre principale pour empêcher qu'on ne vit à l'intérieur de la maison.

Le crime accompli, le jeune garçon qui, bien que couchant dans la maison, prétend n'avoir rien entendu, fut réveillé par sa mère.

Il vit son père placé sur une civière, tout nu, auprès de la porte. Il était mort. La femme Le Tiec réclama l'aide de son fils pour transporter le cadavre dans le champ voisin, et comme celui-ci s'y refusait, elle le menaça du même sort que son malheureux père. Force lui fut donc de porter la civière avec sa mère. Le cadavre enfoui dans la terre creusée d'avance, le fils rentra dans la maison, la mère dans la grange, où elle dit à sa fille : Sois maintenant tranquille, ton père est parti au port Daniel.

Le lendemain du crime, elle recommandait, sous peine de mort, le silence à ses deux enfants.

Le mercredi matin, 23 août, la femme Le Tiec quittait la maison en disant aux enfants qu'elle allait revenir dans quelques heures. Depuis ils ne l'ont plus revue.

Les enfants restés seuls, voyant une mare de sang, couverte de cendre, au milieu de la maison, ont cherché l'objet qui avait servi à commettre l'assassinat. Ce n'est qu'au bout de deux jours qu'ils ont trouvé la hache ensanglantée qui avait servi à la perpétration du crime.

Quelques détails avant de terminer. Le champ où le cadavre était enfoui est à 420 mètres environ de l'habitation, et était loué par les époux Le Tiec.

M. le docteur Benoît, de Guingamp, a fait l'autopsie du cadavre. Il a constaté que le crâne avait été fracturé en plusieurs endroits.

La crainte de leur mère les a empêchés pendant quelques jours de révéler l'assassinat de leur père. Mais lorsqu'ils se virent abandonnés, ils ont fait les déclarations que je viens de vous transmettre.

La hache qui a servi à donner la mort est l'outil dont se servait Le Tiec dans son métier de charpentier; elle était couverte de sang et des cheveux y étaient encore attachés. La civière était également couverte de sang et de cheveux.

Tous les effets de l'infortunée victime étaient aussi maculés.

Les époux Le Tiec vivaient en assez mauvaise intelligence, la femme était ivre presque constamment; en outre, elle a subi trois ou quatre condamnations pour vol.

La femme Le Tiec, le crime accompli, s'est dirigée du côté de Saint-Brieuc, où elle a été arrêtée vendredi dernier comme vagabonde, pour être ensuite transférée à Guingamp, sur la demande du parquet de cette ville.

Un dernier détail. La famille Le Tiec a sept enfants; les deux plus jeunes seuls habitent avec leurs parents.

VOYAGE A LA MER

Aux Sables-d'Olonne

POUR LA PLUS GRANDE MARÉE DU SIÈCLE

Qui aura lieu le dimanche 17 septembre.

Trains de plaisir

DERNIERS DE LA SAISON

Samedi 16, dimanche 17 et lundi 18 septembre.

La Compagnie des chemins de fer de la Vendée a l'honneur de prévenir le public que le samedi 16 septembre 1876, des trains

de plaisir de 2^e et 3^e classes auront lieu au départ de Saumur pour les Sables-d'Olonne et retour.

Prix des places (aller et retour) de Saumur jusqu'à Trois-Moutiers inclus aux Sables-d'Olonne :

2^e classe..... 15 fr.

3^e classe..... 10 fr.

Départ de Saumur le samedi 16, à 7 h. 40 du soir.

Arrivée aux Sables-d'Olonne à 5 h. du matin.

Pour le retour, les billets seront valables pour tous les trains du dimanche et du lundi, jusqu'au premier train du mardi partant des Sables à 7 h. 30 du matin.

La Compagnie de la Vendée délivre au départ de toutes les gares et stations des billets de saison de toutes classes pour les Sables-d'Olonne avec réduction de 40 0/0, valables pendant 7 jours.

Ces billets sont admis dans tous les trains.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements sont priées de solder le deuxième terme payable en septembre.

Faits divers.

Parmi les réservistes versés au 50^e de ligne, figure un nommé Maxime Rebeyrol, soldat de première classe, chevalier de la Légion-d'Honneur, domicilié à Sarliac, canton de Savignac-les-Eglises (Dordogne). Voici, d'après le *Figaro*, l'action d'éclat qui a valu à ce brave soldat la croix de la Légion-d'Honneur :

« Un jour, dans les environs du Mans, se trouvant de grand garde, il vit venir à lui un officier supérieur prussien, suivi de deux cuirassiers qui lui servaient d'escorte. Dès qu'il le jugea à portée, Rebeyrol ajusta l'officier, qui tomba raide mort. Les cavaliers dégainèrent et se précipitèrent ventre à terre du côté où était parti le coup. Le soldat les attendit de pied ferme. Il en abattit un premier d'une balle et tua le second d'un coup de sabre-baïonnette. S'emparant alors des dépêches dont était porteur l'officier ennemi, il les emporta pour les remettre à ses chefs. Elles étaient de la plus haute importance. »

Rebeyrol appartenait alors au 32^e régiment de marche. »

Voulez-vous savoir combien d'enfants ont été abandonnés à Paris pendant l'année 1875 ?

2,338. — Le chiffre nous est donné par un rapport que vient de publier le directeur de l'assistance publique.

En ce qui touche les professions des mères de ces enfants, on compte :

Blanchisseuses.....	75
Couturières.....	229
Demoiselles de magasin.....	9
Domestiques.....	604
Fleuristes.....	39
Journalières.....	207
Lingères.....	92
Modistes.....	21
Ouvrières en tous genres.....	806
Sans profession.....	60
Professions inconnues.....	192

Total..... 2,338

Que de drames dans ces simples chiffres ! que de sujets d'études pour les moralistes !

On lit dans le *Figaro* :

Un de nos lecteurs nous communique une œuvre de patience, relative au choix que l'on doit faire du papier à lettre.

Voici le papier qu'il conseille pour chacun des cas prévus ci-après; il faut, quand on veut écrire :

Au pape,	du papier jésus.
Au roi de Saxe,	— porcelaine.
Aux légitimistes,	— d'Angoulême.
Aux voyageurs,	— parchemin.
Aux canotiers,	— à la rame.
Aux rois,	— couronne.
Aux pigeons,	— colombier.
Aux dames,	— mousseline.

Aux gens chastes,	— josph.
A Louis Veuillot,	— coquille.
Aux amazones,	— cavalier.
Aux géomètres,	— carré.
Aux soldats,	— aux armes.
Aux patineurs,	— glacé.
Aux buveurs,	— gris.
Aux grands,	— ministre.
Aux créanciers,	— timbré.
Aux jardiniers,	— vergé.
Aux cuisiniers,	— pelure d'oignon.
Aux moribonds,	— d'emballage.

Figaro ayant la modestie de s'oublier, nous recommandons pour lui un papier spécial, le papier *dauphin*, ou *d'azur*, qu'un journal disait l'autre jour fort connu en pornographie.

Dernières Nouvelles.

A croire les dernières dépêches, les Serbes auraient été vainqueurs dans les combats engagés les 12 et 13 septembre sur les bords de la Morava, et les Turcs auraient reculé de quelques kilomètres sur la rive gauche.

Cette vallée semble devoir être le théâtre des opérations militaires. Le général ottoman, soit qu'il veuille négliger Alexinatz, soit qu'il n'ait pas l'espérance de l'enlever de vive force, paraît devoir se diriger sur Paratchin et Tehupria.

Ce plan est indiqué sur les positions que prend l'armée turque. Il est du reste naturel, si leurs généraux, ayant Belgrade pour objectif, veulent s'emparer des routes qui y conduisent.

Tcherniaeff, du reste, semble l'avoir deviné dès le premier jour, puisqu'il a abandonné Alexinatz, en y laissant les troupes nécessaires à sa défense, pour se replier sur Deligrad et Djounis, et barrer le passage à l'invasion ottomane.

Ces deux derniers points ont été fortifiés très-activement par des travaux de campagne, et les Turcs seront obligés à des sacrifices considérables s'ils veulent s'en emparer.

Nous n'attachons pas ordinairement une grande importance aux informations de la *Nouvelle Presse libre*, de Vienne; pourtant elle nous donne ces jours-ci des renseignements graves que nous devons enregistrer, parce que ces renseignements sont corroborés par d'autres journaux.

Il paraît, d'après cette feuille, que la Turquie s'attend à une grande guerre et qu'elle s'y prépare avec activité. Elle aurait déjà 400,000 hommes sous les armes et elle pourrait encore, par un effort suprême, en appelant tous les musulmans à la guerre sainte, augmenter beaucoup ce nombre.

Nous savons bien que la Porte pourrait facilement, aidée par le fanatisme de l'Islam, appeler sous l'étendard du Prophète des masses considérables. La difficulté, pour elle, n'est pas de lever des hommes, avec une population toujours prête au pillage et au carnage. Mais comment ferait-elle vivre une pareille armée? — Ses finances ne lui permettent pas ce dernier effort.

On se demande même comment elle peut entretenir les trois ou quatre cent mille hommes qu'elle a sous les armes, après sa banqueroute de l'an dernier? Il y a là un mystère qui n'est pas expliqué.

Il faudrait donc supposer qu'elle a reçu de l'argent d'une main inconnue, ou qu'elle n'a décréto sa banqueroute que pour se procurer des ressources.

Quoi qu'il en soit, la *Nouvelle Presse libre*, et d'autres feuilles avec elle, entrevoient une guerre prochaine, et disent que « la diplomatie, si elle croit faire céder la Porte par des mesures plus graves, se trouve dans une erreur complète. »

Le *Tagblatt* va même plus loin; il dit formellement que les hommes d'Etat turcs ont l'intention bien arrêtée de provoquer une guerre générale parce qu'ils ne voient de chance de salut pour leur pays que dans une conflagration européenne. Ce serait donc dans ce but qu'ils résisteraient à toutes les négociations des puissances et qu'ils proposeraient des conditions de paix inacceptables.

Ce sont là, nous le savons bien, de simples appréciations de journaux qui peuvent être erronées; mais nous devons les mentionner comme un symptôme de l'opinion en Allemagne sur les événements d'Orient.

Pour les articles non signés : P. GODET.

CRÉDIT GÉNÉRAL. — La maison **ABEL PILON**, de Paris, par une excellente combinaison, offre à tous son concours. (Voir aux annonces.)

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique **Revalescière Du Barry**, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, ceveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88.000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 48,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les **Biscuits de Revalescière**, en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La **Revalescière chocolatée**, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 1/4 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSEN, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — **Du Barry et Co**, 26, place Vendôme, Paris. (31)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, à partir du 20 août.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 —
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 7 —	11 — 41 —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 37 m. matin.	3 — 30 —
12 — 30 — soir.	6 — 20 —	7 — 30 —	11 — 18 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 SEPTEMBRE 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.					
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.			
3 % jouissance décembre.	71	95	15	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	759	50	2	50	707	50	2	50	
4 1/2 % jouiss. septembre.	102	23	25	Crédit Mobilier	215	50	12	50	630	50	7	50	
5 % jouiss. novembre.	106	30	15	Crédit foncier d'Autriche	510	30	20	50	592	50	2	50	
Obligations du Trésor, t. payé.	400	00	00	Charentes, 400 fr. p. j. août.	442	50	22	50	OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	490	00	00	Est, jouissance nov.	640	00	2	50	Orléans	331	50	2	50
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	490	00	00	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	1020	00	2	50	Paris-Lyon-Méditerranée.	329	50	2	50
— 1865, 4 %	519	00	00	Midi, jouissance juillet.	732	00	2	50	Est	320	00	2	50
— 1869, 3 %	381	00	00	Nord, jouissance juillet.	1292	50	2	50	Nord	334	00	2	50
— 1871, 3 %	371	00	00	Orléans, jouissance octobre.	1085	00	2	50	Ouest	330	00	2	50
— 1875, 4 %	500	00	1	Ouest, jouissance juillet, 65	696	25	2	50	Midi	329	00	2	50
Banque de France, j. juillet.	3700	00	30	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	1425	00	10	00	Deux-Charentes.	320	00	2	50
Comptoir d'escompte, j. août.	698	75	00	Compagnie parisienne du Gaz.	1425	00	10	00	Vendée	322	50	2	50
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	380	00	00	Société Immobilière, j. janv.	23	00	00	00	Canal de Suez.	538	00	2	50
Crédit foncier colonial, 250 fr.	335	00	00	C. gén. Transatlantique, j. juill.	315	00	00	00					
Crédit foncier, act. 500 f. 250 p.	747	50	00										

CHEMIN DE FER D'ORLÈANS

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 1^{er} mai 1876)

Départs de Saumur vers ANGERS.		Départs de Saumur vers TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-omnibus.	6 — 45 —	3 heures 20 minutes du matin, direct-omnibus.	8 — 30 —
9 — 1 —	1 — 37 —	9 — 41 —	9 — 41 —
4 — 10 —	7 — 17 —	12 — 38 —	12 — 38 —
10 — 37 —	10 — 37 —	4 — 44 —	4 — 44 —
		10 — 38 —	10 — 38 —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 h. 18.

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE
Aux enchères publiques,
Le dimanche 24 septembre 1876, à midi.

En l'étude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay,
LA PROPRIÉTÉ DE BOIS-SICARD

Comprenant :
Maison de maître, jardins renfermés de douves, bâtiments de fermier et terre labourable, contenant 3 hectares 35 ares 90 centiares, en un seul tenant.
Cette propriété est située commune du Thouet et le chemin de fer d'Angers à Montreuil.
Mise à prix : 20,000 francs.
S'adresser à M^e GALBRUN, notaire.

COMMUNE DES ROSIERS.

CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE
Montant des travaux à exécuter :
66,150 francs.

Le Maire de la commune des Rosiers, officier de la Légion d'Honneur, décoré de Juillet, prévient les entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, le dimanche 24 septembre courant, à la Mairie de cette commune, à midi, à l'adjudication des travaux à faire pour la construction d'une Mairie.

Cette adjudication aura lieu au rabais, sur soumissions cachetées.
L'évaluation des travaux est de 66,150 francs, compris les dépenses imprévues et les honoraires de l'architecte.
Les concurrents pourront prendre connaissance des plans, du devis et du cahier des charges, au secrétariat de la Mairie, jusqu'au samedi 23 courant.
Mairie des Rosiers, le 1^{er} septembre 1876.

Le Maire,
(440) E. TESSIER DE LA MOTTE.

A VENDRE UN CHIEN DANOIS
Bien dressé.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 17 septembre 1876, à midi, en l'étude.

1^o UNE MAISON, située à Saumur, Grand'Rue, n° 24, autrefois 26, élevée sur caves, un rez-de-chaussée, deux étages, mansarde et grenier, joignant MM. Dornet et Hurtault ;
2^o UNE PORTION DE MAISON, rue de Gratigny, n° 9.
Voir les placards affichés.
S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (439)

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

A VENDRE
Par adjudication, aux enchères publiques,
En l'étude et par le ministère dudit M^e SANZAY, notaire à Brézé,
Le dimanche 24 septembre 1876, à deux heures du soir.

UNE MAISON NEUVE
Située à Saumur, rue de Poitiers, n° 60, anciennement rue du Champ-de-Foire, à proximité de la gare des chemins de fer de la Vendée.
Cette maison occupe une superficie totale de 367 mètres 29 centimètres carrés. Elle est occupée par la boulangerie des Sociétés de secours mutuels et appartient à M^{me} Etiennez.
On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. ROFFAY, architecte à Saumur, soit audit M^e SANZAY, notaire à Brézé, dépositaire du cahier des charges. (427)

A LOUER
En totalité ou par parties,
VASTES CAVES
PROPRES AU COMMERCE DES VINS
Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières.
S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LE VÉRITABLE NOM
SUPERIOR CONTREFAÇONS

UN MÉNAGE DEMANDE UN EMPLOI; l'homme comme jardinier ou autres fonctions, la femme comme cuisinière ou femme de chambre. Bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE SAINT-FLORENT demande des ouvriers champagniseurs et des manœuvres.
S'adresser au bureau du journal.

ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER
20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. GLOSIER
Pharmacien-chimiste, successeur.
Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de **bandages herniaires**, de **ceintures abdominales**, de **bas élastiques** pour varices.
Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-modérés.
Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

DREYFUS FRÈRES & Co
DE PARIS
21, BOULEVARD HAUSSMANN,
Concessionnaires du
GUANO DU PÉROU
Loi du 11 novembre 1869
ET DU
GUANO DISSOUS DU PÉROU
Convention du 13 avril 1874
DÉPÔTS EN FRANCE
Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et Co.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et Co.
Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.
Dunkerque, MM. C. BOURDON et Co.
Havre, chez M. E. FICQUET.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, d'ORIGNY, FAUSTIN fils.
Lyon, chez M. Marc GILLARD.
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et Co.
Nantes, chez M. LE BARRE.
Paris, chez MM. JAMONT et HUARD.
St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE
CINQ FRANCS PAR MOIS
JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quinze jours pour un achat de cent francs et au-dessous.

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grand carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureau. 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par Maltre-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr. cartonnés. 390 fr.
PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 120 fr.
BREM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8°. 42 fr.
L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LEVY FRÈRES, DENTU, LANTOT, LEMERE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL
Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un ouvrage marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve dans les catalogues.
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtées par Moschiesi, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 20 fr. Envoi franco des catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

LES MODES PARISIENNES
Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris.
Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux, conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION	DEUXIÈME ÉDITION
COMPRENANT	COMPRENANT
1 ^o Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures ;	1 ^o Chaque semaine, le Numéro de huit pages, comme la première édition ;
2 ^o Chaque mois, une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.	2 ^o Chaque mois, la double planche de Patrons ;
	3 ^o Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, coloriée et imprimée sur papier de luxe.
UN AN : 14 FR. — SIX MOIS : 7 FR. — TROIS MOIS : 3 FR. 50.	UN AN : 25 FR. — SIX MOIS : 13 FR. 50. — TROIS MOIS : 7 FR.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat-poste et adressées à M. le Directeur des Modes Parisiennes, 22, rue de Verneuil, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.